



CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

1539^e SÉANCE : 13 MAI 1970

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1539)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 12 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9794)	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 12 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9795)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE CINQ CENT TRENTE-NEUVIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 13 mai 1970, à 10 h 30.

Président : M. Jacques KOSCIUSKO-MORIZET
(France).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Burundi, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Népal, Nicaragua, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1539)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 12 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9795).

3. La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9795).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 12 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9794)

La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 12 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9795)

1. Le **PRESIDENT** : Conformément à la décision prise antérieurement par le Conseil [1537^{ème} séance], je vais inviter les représentants du Liban, d'Israël, du Maroc et de l'Arabie Saoudite à participer, sans droit

de vote, au débat. Je me propose, ainsi qu'il est d'usage, d'inviter les représentants des parties directement intéressées, le Liban et Israël, à prendre place à la table du Conseil. Etant donné le nombre limité de sièges à cette table, les autres représentants seront invités à prendre place aux sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. E. Ghorra (Liban) et M. Y. Tekoah (Israël) prennent place à la table du Conseil, et M. A. T. Benhima (Maroc) et M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) occupent les sièges qui leur sont réservés.

2. Le **PRESIDENT** : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

3. Le Secrétaire général m'a fait savoir qu'il a dû subir un traitement médical inattendu ce matin et que, pour cette raison, il sera obligé d'arriver en retard à la séance du Conseil. Eu égard à l'assurance qu'il a donnée hier à la fin de la séance de l'après-midi, il m'a remis le message suivant pour que je le transmette au Conseil au début de notre séance :

"En raison de l'absence des moyens d'observation adéquats de côté et d'autre dans le secteur israélo-libanais comme je l'ai indiqué dans ma déclaration au Conseil à sa séance d'hier matin, le chef d'état-major intérimaire de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST) n'a pu que donner des renseignements limités sur les activités militaires dans le secteur israélo-libanais. En me référant spécialement à l'exécution de la résolution adoptée par le Conseil à sa séance d'hier matin [résolution 279 (1970)], je regrette d'annoncer que je n'ai encore reçu aucun renseignement du chef d'état-major intérimaire. Je me rends compte que cela est dû au fait qu'il n'a eu aucun renseignement vérifié en raison de l'absence de moyens d'observation directs. Naturellement, je ne manquerai pas de transmettre immédiatement au Conseil tout renseignement sur la situation que je recevrai du chef d'état-major intérimaire de l'ONUST au cours de la journée."

4. A l'instant, je reçois du Secrétaire général un message que, par l'intermédiaire de M. Tekoah, il a reçu de la part de Mme Golda Meir. Ce document sera dis-

tribué¹, mais je crois qu'il est de l'intérêt de l'information du Conseil que lecture immédiate en soit donnée. Je demande au secrétaire du Conseil de lire ce document.

5. Je donne la parole au secrétaire du Conseil.

6. M. CHACKO (Adjoint du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité) [*interprétation de l'anglais*] : La communication, datée du 13 mai 1970, du représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un message du Premier Ministre, Mme Golda Meir, se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un message de Mme Golda Meir, premier ministre et ministre des affaires étrangères par intérim :

"Monsieur le Secrétaire général,

"J'ai l'honneur d'accuser réception du télégramme daté du 12 mai que vous avez adressé à M. Eban, ministre des affaires étrangères, pour lui communiquer le texte de la résolution adoptée le même jour par le Conseil de sécurité.

"Je tiens à rappeler que dès le début de l'opération, le porte-parole de l'armée israélienne a déclaré qu'il s'agissait d'une opération de nettoyage et que, dès qu'elle serait terminée, nos forces quitteraient la région.

"Le porte-parole de l'armée israélienne a ajouté hier que cette opération avait été exécutée conformément aux plans, qu'elle était terminée et que nos forces se préparaient à quitter la région.

"Le représentant d'Israël, l'ambassadeur Tekoah, a informé le Conseil de cette décision avant que la résolution mentionnée dans votre télégramme ne soit proposée au Conseil. M. Tekoah a par la suite expliqué au Conseil que le départ de nos forces était différé pendant la nuit pour éviter le risque de tirs qui pourraient entraîner des pertes civiles. Je tiens maintenant à vous informer que toutes les forces qui ont participé à cette opération ont regagné leurs bases.

"M. Tekoah a informé le Conseil des circonstances qui nous ont obligés à engager cette opération défensive tant dans la déclaration qu'il a prononcée hier matin devant le Conseil que dans les lettres qu'il a adressées antérieurement au Président du Conseil de sécurité.

"Mon gouvernement continue à considérer que le Gouvernement libanais est entièrement responsable des actes de violence perpétrés à partir du territoire libanais contre la population, le territoire et les forces armées d'Israël.

"Notre politique consiste toujours à rechercher l'établissement d'une paix juste et durable entre Israël et les pays arabes et, entre-temps, à observer scrupuleusement le cessez-le-feu sur une base de réciprocité. Si Israël est victime d'attaques armées, il a le même droit naturel de légitime défense que n'importe quel autre Etat.

"(Signé) Golda MEIR."

"Veuillez agréer, etc.

*Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Yosef TEKOAH"

7. Le PRESIDENT : Le premier orateur sur ma liste est le représentant du Royaume-Uni. Je lui donne la parole.

8. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai pas l'intention de revenir sur ce que nous avons fait hier. J'ai été surpris que le Conseil ne se soit pas montré disposé à demander la cessation de toute activité militaire dans la région. Je persiste à ne voir aucune justification à cette carence. Mais je n'ai pas hésité à m'associer à la demande de retrait des troupes israéliennes d'une opération que nous ne saurions en aucune façon accepter. Aujourd'hui, nous accueillons avec satisfaction le rapport qui vient de nous être lu et nous attendons la confirmation qui nous viendra certainement par la suite de la part du Secrétaire général.

9. Après le débat agité d'hier et malgré les sentiments très vifs qui, bien entendu, persistent, je voudrais, avec votre permission, Monsieur le Président, me livrer ce matin à quelques réflexions sur les obligations du Conseil et sur la tâche principale qui nous incombe ici. Je prie le Conseil de bien vouloir me permettre de parler de notre obligation primordiale de ne pas exciter les passions, de ne pas diviser, mais de rechercher toujours un terrain d'entente et, même, en des moments de violente controverse, de ne négliger aucun moyen de favoriser l'accord et de s'efforcer d'aboutir à un règlement pacifique et accepté.

10. On pourrait dire qu'après les événements violents des dernières 24 heures, ce n'est pas le moment de parler de paix. J'affirme, au contraire, que la manière dont le conflit se perpétue et s'intensifie rend plus impérative et plus pressante encore la recherche d'une issue de cette sanglante impasse qui cause tant de souffrances, tant de misère et un tel désespoir. Ce n'est pas le moment de renoncer, mais celui de redoubler d'efforts pour parvenir à notre but essentiel : remplacer la force et le conflit par la justice et la paix.

11. Hier, le représentant de l'Union soviétique a formulé une très grave accusation. Il l'a fait dans l'ardeur d'une réponse. Je suis à peu près certain qu'il s'est ravisé, mais c'est néanmoins une accusation qu'il convient de relever. Il a dit que mon gouvernement avait

¹Distribué ultérieurement sous la cote S/9801.

cherché à empêcher la mise en œuvre de la résolution 242 (1967). Avec toute la retenue qui s'impose, je dois lui dire — et il le sait fort bien — que ce qu'il a dit est exactement à l'opposé de la vérité. Lui-même et tous ceux qui ont pris part à nos discussions depuis la guerre de juin 1967 savent fort bien qu'en toute occasion, à chaque réunion, ma délégation a formulé des propositions positives et pratiques. Qu'il s'agisse des discussions qui ont immédiatement suivi la guerre, des consultations qui ont abouti à l'adoption unanime de la résolution 242 (1967), ou des entretiens ultérieurs des Quatre ou de leurs adjoints, toujours, à chaque réunion, le Royaume-Uni a souligné l'urgence avec laquelle il fallait agir et a indiqué les moyens de faire des progrès pratiques dans la mise en œuvre des principes contenus dans la résolution.

12. Qu'il me soit permis de rappeler au représentant de l'Union soviétique que cette résolution n'avait pas été présentée par l'Union soviétique mais par le Royaume-Uni. J'ajouterai que j'ai maintes fois rendu hommage à l'Union soviétique pour l'avoir appuyée.

13. Personne ne peut affirmer que nous n'avons pas souhaité que notre propre résolution soit mise en œuvre. Pendant deux ans et demi, nous avons cherché, à chaque occasion, à convaincre les autres de s'engager avec nous dans la voie commune de l'accord, sans nouveau retard ni nouvelle discussion. Les faits sont là pour montrer ce que nous avons tant de fois préconisé. Chaque fois que j'ai parlé en ce Conseil ou aux entretiens à quatre, j'ai dit que le retard était notre ennemi principal et j'ai également toujours affirmé qu'il existait, en fait, d'ores et déjà, un certain terrain d'entente.

14. Aujourd'hui, nous voyons clairement tout le tort causé par ce retard. Certains maintenant désespèrent de toute évolution dans le sens d'un accord; mais je vous affirme très sérieusement qu'il y a un moyen d'avancer, que nous devons choisir ce moyen et que nous devons exiger qu'on ne nous en détourne pas.

15. Où est le terrain d'entente ? Permettez-moi de vous l'indiquer en faisant tout pour éviter le désaccord, et je dirai tout de suite que le fait le plus remarquable, le fait incontestable est qu'il y a tant de points sur lesquels nous nous sommes entendus.

16. Je suis certain qu'aucun de nous ne souhaitera s'écarter de la déclaration commune, faite en septembre dernier par les quatre ministres des affaires étrangères², dans laquelle ils ont réaffirmé que tous les Etats du Moyen-Orient avaient le droit inaliénable d'exister en tant qu'Etats indépendants et souverains. Personne ici ne songe à contester l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre. Personne ne conteste que, sans retrait, il faut qu'il existe une assurance de paix juste et durable, avec le droit, pour tous les Etats de la région, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et à l'abri de menaces

²Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-quatrième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1969, document S/9485.

ou d'actes de force. Personne ne doute que, faute d'un règlement équitable du problème des réfugiés, respectant pleinement les droits de ceux-ci, il ne saurait jamais y avoir de règlement définitif. Personne ne doute, en fait, que les dispositions de la résolution 242 (1967) ne doivent être mises en œuvre de manière pleine et complète sur tous leurs points.

17. Dans les entretiens à quatre, nous avons examiné et détaillé tous ces principes. Sur les priorités et les méthodes, il subsiste entre nous certaines divergences; mais, sur les principes proclamés, nous sommes entièrement d'accord.

18. Que convient-il donc de faire maintenant ?

19. Je compte que les entretiens à quatre nous permettront de faire rapport au Secrétaire général avant la fin de ce mois. Après cela, j'espère que le Secrétaire général acceptera que l'ambassadeur Jarring reprenne ses consultations avec les deux parties et je compte qu'il sera bientôt en mesure de faire rapport au Secrétaire général sur ses discussions les plus récentes avec les parties. Alors, et seulement alors, pourrions-nous espérer faire de nouveaux progrès vers le règlement que nous souhaitons. Alors, la voie sera libre pour des initiatives finales afin, selon les termes de la résolution, "de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté".

20. Tel est le programme que je préconise pour permettre des progrès. Aucun de ceux qui ont été associés aux problèmes du Moyen-Orient ne saurait se livrer à un optimisme facile et encore moins s'abandonner à la suffisance. Les passions sont trop intenses, les soupçons sont trop profondément ancrés, les injustices ont été subies pendant trop de temps, les efforts de paix se sont trop fait attendre.

21. Cependant, nous devons trouver un moyen d'avancer. Nous devons croire à la possibilité de la paix. Nous ne devons jamais oublier que notre devoir, en ce Conseil, est de résister à toute tentation d'envenimer les différends et nous ne devons jamais renoncer à la recherche d'un accord.

22. La violence, les effusions de sang, la mort et la destruction ne sont pas des raisons d'abandonner notre devoir en ce conseil : elles constituent un terrible reproche pour nos retards; elles militent impérieusement en faveur de nouveaux efforts, entrepris avec une volonté retrempée et un très profond sentiment d'urgence. Je compte que nous ne manquerons pas à ce devoir.

23. M. NICOL (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a été fort heureuse d'entendre la bonne nouvelle du retrait des forces israéliennes du territoire libanais. Le Liban est un pays qui a lutté avec dignité et sagesse pour résoudre les problèmes de religion, de race et de classe sociale. Sa position au Moyen-Orient a toujours été difficile. Dans notre patrie, la Sierra Leone, nous avons de nom-

breux citoyens et résidents éminents d'origine libanaise qui ont contribué au développement de notre pays. Nous avons donc été vivement préoccupés du fait que, en raison de circonstances qui n'ont pas leur origine au sein du Gouvernement libanais, le Liban, à deux reprises, ait été sauvagement attaqué au cours d'une année, à l'aérodrome de Beyrouth et, maintenant, dans la région sud-ouest du mont Hermon. Nous espérons que des réparations seront accordées aux civils qui ont souffert du fait des combats des deux côtés.

24. Ma délégation demande instamment que, dès que nous aurons reçu du Secrétaire général l'expression de sa conviction que notre résolution adoptée hier à l'unanimité [résolution 279 (1970)] a été mise en œuvre, le Conseil de sécurité poursuive son travail en vue d'une conciliation.

25. Les quatre Grands de notre conseil ont la responsabilité de travailler plus rapidement, dans leurs réunions, en vue d'une solution de ce problème. Je demande, de façon pressante, qu'à ce stade nous ne continuions pas un travail dont le résultat serait d'exacerber les sentiments de tous les intéressés. Le sort regrettable des réfugiés de Palestine est navrant. Le besoin urgent de développement et de progrès, tant pour les Arabes que pour les Juifs, est évident. Tout avion de combat acheté, qu'il s'agisse d'un Mirage ou d'un Phantom — le nom même de ces armes démontre combien ce sont des objets éphémères — représente un recul, un retard, une dépense qui aurait pu être consacrée à la construction d'écoles et d'hôpitaux pour assurer le développement de la région.

26. Dans une partie du monde qui a produit le Coran, la Torah et la Bible — ces documents d'une importance telle qu'ils ont apporté le réconfort à des millions d'individus au cours de centaines d'années — l'intérêt de l'humanité exige que nous cherchions passionnément et avec persistance à rétablir la paix.

27. J'espère vivement qu'après ce débat et après la mise en œuvre de la résolution, nous permettrons que le processus de conciliation et de réconciliation se poursuive.

28. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Le Conseil de sécurité examine à nouveau, à la demande pressante du Gouvernement du Liban, un nouvel acte d'agression commis contre ce pays arabe. Les troupes des agresseurs israéliens ont fait une incursion en territoire libanais. Pour mener cette opération d'agression à grande échelle, on a recouru à des contingents importants de troupes israéliennes, aux chars, à l'artillerie, à l'aviation. L'agresseur a détruit en barbare des agglomérations libanaises pacifiques. La soldatesque israélienne déchaînée, ayant commis un nouvel acte de banditisme international contre un Etat arabe voisin, a appliqué la tactique inhumaine de la terre brûlée, tactique qu'employaient les hitlériens au cours des années sinistres, gravées à jamais dans la mémoire de l'humanité, de la seconde guerre mondiale, en

attaquant soudainement d'autres pays, la nuit, en vol. Les pirates aériens d'Israël, se servant d'avions des Etats-Unis, ont bombardé en barbares des agglomérations libanaises, commettant les mêmes assassinats, les mêmes crimes contre la population civile, que ceux qu'ils ont perpétrés récemment sur le territoire de la République arabe unie, tuant des habitants pacifiques, des ouvriers et des enfants.

29. L'incursion des troupes israéliennes en territoire libanais montre bien qu'Israël fait fi de toutes les normes du droit international, enfreint grossièrement la Charte des Nations Unies et les décisions de l'Organisation, érige le brigandage international en doctrine fondamentale de sa politique étrangère et de ses relations avec les pays arabes voisins, continue de suivre la voie menant à une extension de l'agression au Moyen-Orient, sabote la possibilité d'un règlement politique pacifique dans cette région et s'efforce de réaliser ses objectifs de conquêtes impérialistes par un brigandage militaire flagrant et effronté.

30. Comme la communauté internationale le sait bien, en décembre 1968, puis en août 1969, le Conseil de sécurité a, deux fois déjà, condamné catégoriquement Israël pour des attaques agressives contre le Liban et a qualifié ces actes d'agression israéliens de menace à la paix au Moyen-Orient et de violation par Israël de ses obligations aux termes de la Charte.

31. En décembre 1968, le Conseil de sécurité a déclaré qu'il condamnait Israël pour son action militaire préméditée en violation de ses obligations aux termes de la Charte et des résolutions relatives au cessez-le-feu [résolution 262 (1968)]. En août 1969, le Conseil de sécurité a souligné qu'il condamnait l'attaque aérienne préméditée lancée par Israël contre des villages du Liban méridional en violation de ses obligations aux termes de la Charte et des résolutions du Conseil de sécurité [résolution 270 (1969)].

32. Ainsi donc, le Conseil de sécurité, organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a déjà condamné Israël à deux reprises, de la façon la plus catégorique, pour les crimes internationaux qu'il a commis, pour une politique de brigandage armé et de gangstérisme international.

33. Dans ces deux cas, le Conseil de sécurité a prévenu Israël qu'en cas de répétition d'actes semblables, le Conseil se verrait contraint d'envisager d'autres mesures pour donner effet à ses décisions. A l'heure actuelle, Israël, jetant à nouveau un insolent défi à la volonté très nettement exprimée de l'Organisation des Nations Unies et à l'opinion internationale, a commis un nouvel acte d'agression préméditée contre le Liban, l'attaque la plus importante contre ce pays pacifique depuis l'agression perpétrée par Israël en juin 1967 contre trois pays arabes, la République arabe unie, la Syrie et la Jordanie.

34. Le distingué représentant du Liban, l'ambassadeur Ghorra, lors de ses interventions aux séances

que le Conseil a tenues hier, a présenté des faits et des arguments convaincants au sujet de ce nouveau crime monstrueux d'Israël. Ces faits sont éloquentes par eux-mêmes et nous n'allons pas les répéter. La confirmation de l'agression israélienne contre le Liban apparaît également dans la déclaration faite par U Thant, secrétaire général de l'ONU. Le représentant d'Israël n'a pas nié non plus le fait de l'agression armée et de l'intrusion des troupes israéliennes en territoire libanais, encore qu'il se soit efforcé de justifier cette nouvelle agression par toutes sortes de prétextes fallacieux et fabriqués de toutes pièces.

35. Il est bien évident que le nouvel acte d'agression d'Israël ne représente que l'un des éléments de la politique de brigandage international, d'arbitraire et de mainmise sur des territoires étrangers, politique que le Gouvernement d'Israël pratique depuis de nombreuses années déjà à l'égard de ses voisins arabes.

36. Forts de l'appui que leur donnent leurs principaux protecteurs et alliés, les Etats-Unis et le sionisme américain, les milieux dirigeants d'Israël continuent, depuis trois ans déjà, à saboter avec acharnement, cynisme et insolence un règlement politique pacifique au Moyen-Orient. Ils se refusent à appliquer la résolution du 22 novembre 1967 par laquelle le Conseil de sécurité a souligné avant tout l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires étrangers par l'emploi de la force.

37. Au lieu de s'incliner devant cette décision du Conseil de sécurité, de retirer ses troupes de tous les territoires arabes et de contribuer à l'établissement d'une paix stable au Moyen-Orient, Israël entreprend des actes de provocation militaire l'un après l'autre contre les Etats arabes, comptant parvenir à ses fins illégales par une escalade du recours à la force.

38. Tel est précisément le sens de la nouvelle attaque d'Israël contre le Liban. Les extrémistes israéliens cherchent à intimider ce pays arabe pacifique qui a pris résolument position pour un règlement politique pacifique des différends, qui respecte ses obligations internationales ainsi que la Charte des Nations Unies, et qui jouit certainement aux Nations Unies d'un prestige et d'une autorité infiniment supérieurs au prestige et à l'autorité d'Israël, tenant de la politique d'agression.

39. Les assertions d'Israël touchant un prétendu "droit" à l'incursion en territoire libanais pour lutter contre les patriotes arabes ne sont qu'un prétexte fallacieux, dénué de tout fondement et de toute justification en droit international. Messieurs les extrémistes israéliens, mettez un terme à votre politique d'agression, retirez vos troupes des territoires arabes occupés et le problème de la lutte contre les patriotes arabes disparaîtra de lui-même. Il disparaîtra comme a disparu le problème de la lutte des patriotes soviétiques, nos glorieux partisans, alors qu'ils se battaient contre les occupants hitlériens avec abnégation et courage, pendant les années de la seconde guerre mondiale, sans hésiter à faire le sacrifice de leur vie.

Ce problème disparaîtra, de même qu'a disparu le problème du maquis français dont les héros ont lutté avec la même abnégation et le même courage contre les occupants hitlériens en territoire français. Telle est la réalité et aucune tentative des extrémistes israéliens et de leurs représentants ici présents pour justifier cette incursion à caractère de brigandage en territoire libanais ne saurait se justifier d'aucun point de vue. Il convient de rappeler à ce propos que le Conseil de sécurité a déjà condamné à maintes reprises et de la façon la plus catégorique des actes semblables entrepris par Israël sous prétexte de "représailles" ou d'"opérations de riposte". En condamnant ces prétextes inventés par l'agresseur pour justifier ces "opérations de riposte", le Conseil de sécurité les définit dans diverses résolutions, comme étant contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international. Il ne s'agit pas là d'une "notion" de droit international mais bien de brigandage et d'arbitraire internationaux, qui doivent être condamnés, cette fois encore, de la manière la plus catégorique.

40. En commettant ces crimes contre la paix et la sécurité des peuples, les extrémistes israéliens s'attendent évidemment à l'impunité; ils espèrent continuer de profiter d'un appui politique, diplomatique et militaire de l'extérieur.

41. Le Gouvernement israélien et ceux qui financent si généreusement l'agression israélienne, qui mettent des armes entre les mains de la clique militariste israélienne, qui fournissent des avions Phantom pour que soient effectués des raids aériens meurtriers sur les territoires des Etats arabes, escomptent manifestement qu'au moyen de menaces, de chantage et d'une escalade de l'agression, ils parviendront à contraindre les pays arabes et leurs peuples à capituler et à accepter les conditions de "règlement" à l'impérialiste.

42. Comme l'ont montré hier les déclarations et les actions du représentant des Etats-Unis au Conseil, et d'ailleurs aussi celles de son collègue et ami, le représentant du Royaume-Uni, comme le prouve aujourd'hui même l'intervention de lord Caradon, cette fois encore les représentants des deux pays ne trouvent pas les termes suffisamment énergiques qu'il faudrait employer pour condamner de la manière la plus catégorique les actes de brigandage de leurs pupilles israéliens, pour agir et faire pression sur le Gouvernement israélien afin de le dégriser. Lord Caradon a prononcé un grand discours, mais les mots lui ont fait défaut lorsqu'il s'est agi de condamner l'agression commise par Israël contre le Liban. Il a déversé tout le fiel de son discours sur le représentant de l'Union soviétique; or, dans son intervention, le représentant de l'Union soviétique n'a fait que porter à la connaissance du Conseil les faits tels qu'ils sont, et aucune tentative de lord Caradon de déformer cette réalité n'aboutira.

43. Les représentants des Etats arabes qui ont pris la parole hier au Conseil de sécurité ont lancé à juste titre des accusations très sévères contre les Etats-Unis et leur ont attribué la culpabilité et la responsabilité

de la politique d'agression de Tel-Aviv. Le monde entier, les Etats Membres de l'ONU et l'opinion mondiale se refusent à croire que les Etats-Unis sont, comme ils le prétendent, impuissants à exercer la moindre influence sur les extrémistes israéliens. D'une manière tout aussi fondée, les représentants arabes ont établi un parallèle entre l'agression des Etats-Unis au Cambodge et l'agression d'Israël contre le Liban.

44. A ce sujet, on ne peut manquer de constater que l'intensification de l'agression de Tel-Aviv est coordonnée dans le temps avec un durcissement de la position des Etats-Unis — aidés en cela par le Royaume-Uni — en ce qui concerne un règlement au Moyen-Orient; elle concorde aussi avec la façon dont la délégation des Etats-Unis bloque les possibilités de parvenir à une entente sur un règlement pacifique dans les entretiens à quatre sur le Moyen-Orient, avec la mauvaise volonté tenace des Etats-Unis, appuyés par le Royaume-Uni, de souscrire au retrait de toutes les troupes israéliennes de tous les territoires occupés en deçà de la ligne antérieure au 5 juin 1967, avec leur refus systématique de reconnaître cette ligne en tant que frontière entre Israël et les Etats arabes et d'empêcher ainsi Israël de s'attribuer les territoires arabes dont il s'est emparé. On propose des formules diverses pour laisser aux mains de l'agresseur les territoires arabes. On désigne certaines régions qui doivent être laissées à Israël, et tout cela est appuyé aussi bien par M. Yost que par lord Caradon. Dans son intervention d'aujourd'hui, lord Caradon a tenté de faire croire que le représentant de l'Union soviétique avait exposé de façon inexacte la question quant au fond. S'il en est ainsi, je m'adresse à lord Caradon pour le prier de déclarer devant tous les membres du Conseil de sécurité que le Royaume-Uni est en faveur du retrait immédiat de toutes les troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés, en deçà de la ligne antérieure au 5 juin 1967. S'il le déclare ici au Conseil de sécurité, je déclarerai alors que je me suis trompé dans mon appréciation de la position britannique. Je pose cette question directe à lord Caradon, et le prie de donner une réponse directe, sans les faux-fuyants et les réserves habituelles à la diplomatie britannique, dont lord Caradon use aussi personnellement.

45. Le nouvel acte d'agression d'Israël a bénéficié d'un appui financier considérable — un prêt de 100 millions de dollars, accordé par les Etats-Unis d'Amérique à Israël. Il se trouve également facilité par la poursuite des livraisons d'armes américaines du type le plus moderne et les promesses officielles annonçant que l'agresseur continuera dans l'avenir de recevoir des armes.

46. Les représentants des pays arabes — Liban, Syrie, Maroc et Arabie Saoudite — ont à juste titre appelé l'attention du Conseil sur le fait que l'agression d'Israël contre le Liban a eu lieu à un moment où, dans une autre région du monde — le Sud-Est asiatique — l'agression des Etats-Unis d'Amérique contre les peuples du Viet-Nam et du Laos prend des proportions de plus en plus considérables et où le territoire d'un Etat neutre, le Cambodge, vient d'être

envahi militairement. Dans un cas comme dans l'autre, c'est la même politique d'aventures militaires, la même escalade dans l'agression afin d'écraser la lutte des peuples pour la libération nationale, d'éliminer les régimes progressistes, d'étouffer la lutte des patriotes pour la liberté et l'indépendance de leur pays et de leur peuple et d'imposer aux peuples, par la force armée, l'asservissement impérialiste.

47. A l'époque actuelle, dans la seconde moitié du XXème siècle, il n'y a qu'une façon correcte et scientifiquement exacte de désigner tout cela, c'est l'impérialisme contemporain.

48. Dans le document adopté à la rencontre internationale des partis communistes et ouvriers tenue à Moscou du 5 au 17 juin 1969, nous trouvons la définition suivante de la tactique et des activités de l'impérialisme contemporain :

“En utilisant les blocs politico-militaires et les bases établies en territoire étranger, les pressions économiques et les blocus, l'impérialisme entretient la tension dans diverses régions du monde. Il apporte un soutien financier et politique à des organisations réactionnaires et intensifie les pressions politiques. Interventions armées, répression implacable, surtout là où la lutte devient particulièrement acharnée et où les révolutionnaires prennent les armes, complots contre-révolutionnaires, coups d'état fascistes et réactionnaires, provocations et chantages, l'impérialisme ne recule devant rien.”

49. Cette définition de la politique et des activités de l'impérialisme contemporain s'applique parfaitement aux instigateurs de l'agression internationale, aussi bien au Moyen-Orient qu'en Indochine.

50. Dans un cas comme dans l'autre, les faits s'enchaînent de la même façon : l'agresseur commence par envahir le territoire d'un pays, puis déclare que quelqu'un le gêne et le menace et, de son point de vue et selon son raisonnement, cela constitue un prétexte suffisant pour envahir le territoire d'un autre pays, puis d'un troisième, etc., semer la mort et la destruction et mettre en danger la paix internationale. Dans un cas comme dans l'autre, les frontières et la souveraineté des Etats, l'inviolabilité des territoires, le respect des obligations internationales et des normes et dispositions universellement reconnues du droit international perdent toute signification aux yeux de l'agresseur. La soldatesque américaine foule le sol du Cambodge et la soldatesque israélienne foule le sol du Liban et d'autres pays arabes. Des villes et des villages sont en flammes, des habitants pacifiques, enfants, femmes, vieillards, trouvent la mort au Cambodge comme au Liban et dans d'autres pays de l'Orient arabe. Après une préparation sanglante, à Song-my et ailleurs au Viet-Nam du Sud, les soldats américains se livrent maintenant à des actes de banditisme en territoire cambodgien et les assassins israéliens, qui se sont entraînés au massacre et à la violence sur la population des territoires arabes occupés, sévissent maintenant au Liban. En même

temps, l'aviation américaine pirate a repris ses bombardements barbares du territoire du Viet-Nam du Nord, et son homologue dans l'agression internationale, l'aviation israélienne, poursuit ses bombardements barbares des territoires arabes. Qui plus est, dans les deux cas, on utilise les mêmes termes pour se justifier et camoufler son action : on sait que le président Nixon a déclaré, en annonçant l'intrusion des forces armées des Etats-Unis au Cambodge, que celles-ci se retireraient dès qu'elles auraient accompli leur mission dans ce pays. Hier, les membres du Conseil de sécurité ont entendu pour ainsi dire les mêmes paroles du représentant d'Israël : il a répété, comme s'il récitait une leçon, que les forces armées israéliennes se retireraient du Liban dès qu'elles auraient accompli leur mission. Cette coïncidence n'est pas fortuite. Les élèves suivent aveuglément les actes sanglants de leurs maîtres.

51. Cette politique impérialiste constitue un acte d'arbitraire effréné dans les relations internationales. C'est là une politique d'arbitraire et de brigandage sur le plan international, l'application féroce de la loi de la jungle : tous les Etats et peuples épris de paix doivent la condamner avec la plus grande fermeté et y mettre un terme.

52. Le Conseil de sécurité ne saurait sous-estimer le danger de la tension extrême qui règne à l'heure actuelle au Moyen-Orient par la faute d'Israël et de ceux qui le protègent. S'il ne s'agissait que d'assurer à chaque Etat du Moyen-Orient son droit à la sécurité, la paix dans cette région aurait pu depuis longtemps être rétablie. Cependant, tout le monde comprend parfaitement désormais que les dirigeants actuels d'Israël, aux visées impérialistes et expansionnistes, recherchent non pas la paix mais la tension au Moyen-Orient; ils ont besoin d'avoir les mains libres et n'importe quel prétexte fabriqué de toutes pièces leur est bon pour se lancer dans de nouvelles attaques pirates contre les Etats arabes. Il est difficile de se défaire de l'impression que la tension dans cette région est également nécessaire aux protecteurs d'Israël qui lui prêtent un appui militaire et matériel entier dans son agression contre les Etats arabes.

53. Seuls les dirigeants d'Israël, aveuglés par un chauvinisme raciste pathologique, qui exploitent frauduleusement à leur profit les mythes et les légendes de la Bible, peuvent ne pas voir que par leur méconnaissance de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion mondiale qui les condamne — le vote d'hier l'a montré à l'évidence à Israël — que par leur politique impudente d'agression contre les Etats arabes voisins, ces nouveaux maniaques de la guerre mettent en danger la sécurité du peuple israélien lui-même dont l'avenir ne peut résider que dans les relations de bon voisinage et non pas dans l'antagonisme avec les Arabes. Une telle politique suscite la répugnance et l'indignation de tous les peuples épris de paix du monde; les actes des agresseurs israéliens attendent à la conscience de l'humanité.

54. L'Union soviétique souhaite vivement qu'une paix stable s'instaure au Moyen-Orient et que les désac-

cords, l'inimitié et les guerres nationales attisés par l'impérialisme y soient à jamais révolus. La résolution du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 fournit pour ce faire une base valable et reconnue de tous. Nous ne ralentirons pas nos efforts pour parvenir à ce que cette résolution soit appliquée dans tous ses éléments. Cependant, alors qu'Israël méconnaît cette résolution et étend son agression contre les pays arabes, la lutte pour la paix au Moyen-Orient, tout comme la lutte pour la paix dans le reste du monde doit, avant tout, consister à faire résolument front contre les agresseurs dans toutes les régions du monde où ils ont déclenché l'agression.

55. Il n'existe qu'une voie vers un règlement pacifique au Moyen-Orient : le retrait des troupes de l'agresseur de tous les territoires qu'il a occupés. Il faut contraindre Israël à respecter les décisions de la haute instance internationale qu'est le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. On y parviendra d'autant plus vite que les Etats-Unis et le Royaume-Uni comprendront toute l'absurdité, l'inutilité et le danger de leur connivence avec les agresseurs israéliens. Il ne doit faire de doute pour personne que les peuples arabes n'accepteront jamais de capituler, de voir se perpétuer l'occupation de leur sol.

56. L'Union soviétique appuie entièrement le Liban et la plainte que ce pays a présentée devant le Conseil de sécurité à la suite de l'attaque d'Israël. La délégation soviétique ne saurait manquer d'exprimer sa satisfaction devant le fait que le Conseil de sécurité pour la première fois, je crois, en 25 ans, a agi de manière rapide, ferme et décisive devant l'agression et a adopté dès la première séance une décision tendant à ramener l'agresseur à la raison. Ceux qui tentent d'entraver l'adoption d'une décision équitable se sont montrés à nouveau devant le Conseil de sécurité et devant le monde entier dans le rôle peu flatteur de défenseurs et de protecteurs des agresseurs israéliens et, partant, dans le rôle d'adversaires d'un règlement politique pacifique au Moyen-Orient; ils se sont montrés opposés au retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés, à leur retrait en deçà de la ligne antérieure au 5 juin 1967 et à la réalisation du principe essentiel énoncé dans la résolution 242 (1967) — l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par l'emploi de la force. Le Conseil de sécurité se doit de condamner résolument Israël pour ce nouvel acte d'agression contre le Liban, commis au mépris des obligations d'Israël aux termes de la Charte des Nations Unies et des décisions de l'ONU. Le Conseil de sécurité se doit d'adopter d'autres mesures plus efficaces pour mettre un terme à l'agression.

57. L'Union soviétique est prête, conformément à la Charte des Nations Unies, à appuyer des mesures efficaces du Conseil de sécurité tendant à ramener l'agresseur à la raison.

58. Pour conclure, je voudrais appeler l'attention sur la déclaration de Mme Meir dont l'adjoint du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité vient de donner lecture. Elle

est remplie d'hypocrisie et vise à induire en erreur le Conseil de sécurité et l'opinion mondiale. Curieuse logique israélienne : on peut attaquer de nuit un Etat voisin, mais on ne peut pas retirer de nuit ses troupes des territoires étrangers occupés. C'est là véritablement une logique d'agresseur. Or, dans la communication des agences de presse que l'on vient de recevoir, il est dit qu'Israël a envoyé un nouveau groupe important de chars et de véhicules blindés dans les secteurs des opérations militaires au Liban à 3 h 15 du matin, c'est-à-dire au milieu de la nuit du 12 au 13 mai; on a envoyé des troupes complémentaires bien des heures après l'adoption par le Conseil de la résolution sur le retrait des troupes israéliennes du Liban. Israël enfreint de nouveau les décisions du Conseil de sécurité. Il est tout à fait évident que la déclaration du Mme Golda Meir est destinée à induire en erreur le Conseil et l'opinion mondiale.

59. Revenant à l'intervention que lord Caradon a faite aujourd'hui, je puis dire ouvertement devant le Conseil de sécurité que lord Caradon est effectivement l'auteur de la résolution 242 (1967). Personne ne le nie. Aujourd'hui, il s'en est vanté. J'admets qu'il a le droit d'en être fier et même de s'en vanter. C'est bien lui en effet qui a présenté ce projet de résolution. Mais depuis près de trois ans, depuis l'agression israélienne, il s'en tient à une position qui entrave la mise en œuvre de cette résolution. Voilà toute la singularité de sa position. Lord Caradon, vous refusez en fait d'appuyer le principe inconditionnel énoncé dans la résolution 242 (1967), celui du retrait de toutes les troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en juin 1967. Vous refusez d'appuyer l'application pratique du principe de la non-acquisition de territoire par la guerre et de déclarer que les frontières entre Israël et les Etats arabes doivent coïncider rigoureusement avec la ligne antérieure au 5 juin 1967. Vous soutenez activement la version et la formule des Etats-Unis sur la modification des frontières au profit de l'agresseur au détriment des territoires, du sol, appartenant aux victimes de l'invasion. Où donc est la logique ? Nous vous sommes reconnaissants d'avoir présenté la résolution mais nous ne pouvons vous savoir gré de vos actions ultérieures, qui font obstacle à l'application de cette résolution, à sa mise en œuvre. Nous en parlerons franchement, honnêtement et ouvertement devant le Conseil de sécurité et devant l'opinion mondiale.

60. Hier, même au cours de la discussion de procédure qui, en fait, a pris un caractère politique très marqué, vous avez, somme toute, avec l'ambassadeur Yost, pris la défense de l'agresseur, et vous avez cherché par diverses manœuvres de procédure d'entraver ou du moins de retarder la possibilité de l'adoption rapide, par le Conseil de sécurité, de la résolution qu'il a adoptée. C'est seulement parce que ces tentatives ont échoué que vous avez été contraint de voter avec les autres membres du Conseil en faveur de cette résolution. C'est pourquoi plus vite vous renoncerez à cette politique et à cette position, consistant à défendre l'agresseur, et à vos efforts pour justifier ses méfaits et ses agressions, plus vite il sera possible

de résoudre le problème du règlement politique pacifique au Moyen-Orient.

61. M. JAKOBSON (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Huit mois se sont écoulés depuis que, pour la dernière fois, le Conseil de sécurité a examiné la situation au Moyen-Orient. La raison de l'inactivité du Conseil n'est pas, nous le savons, que le calme ait régné dans la région. La raison est que le Conseil de sécurité a pratiquement perdu toute autorité sur la situation au Moyen-Orient. Des incidents violents se produisent chaque jour; on les enregistre et on les classe.

62. Le Conseil de sécurité a été convoqué à la suite d'une incursion exceptionnellement ample de forces armées israéliennes en territoire libanais. Le représentant d'Israël nous a dit que l'objet de l'attaque était de détruire les bases utilisées par des guérilleros palestiniens pour leurs activités contre Israël. Mais comme j'ai eu l'occasion de le dire, ma délégation ne saurait accepter aucun argument destiné à justifier une politique de représailles militaires. Nous nous sommes donc félicités de la décision prise rapidement et à l'unanimité par le Conseil qui a exigé hier le retrait immédiat de toutes les forces armées israéliennes du territoire libanais.

63. Je sais bien que la seule condamnation de cet acte de violence ou de tous autres actes semblables ne suffit pas à régler le problème. Une fois de plus, le Conseil s'attaque aux symptômes plutôt qu'à la cause du problème. Le plus récent raid israélien est une preuve de l'effondrement presque total de la structure internationale érigée après la guerre de juin 1967 aux fins de mettre un terme aux combats et de créer les conditions préalables à l'établissement de la paix au Moyen-Orient.

64. A la base de cette structure était le cessez-le-feu. Un cessez-le-feu, de par sa nature même, est un procédé temporaire, un premier pas dans le processus de conclusion de la paix. Le Conseil de sécurité a donné un aperçu de l'étape suivante dans sa résolution du 22 novembre 1967, résolution qui envisageait un règlement politique complet entre les parties au conflit et prévoyait également le recours aux services du représentant spécial du Secrétaire général pour favoriser un accord entre les parties.

65. Mais le passage du temps a si bien usé le cessez-le-feu qu'il lui a enlevé presque toute signification. Le représentant spécial du Secrétaire général, l'ambassadeur Jarring, a été réduit à l'inaction. L'effet de la résolution du Conseil de sécurité de novembre 1967 menace de s'effacer. Les entretiens entre les quatre membres permanents du Conseil de sécurité continuent, mais si l'on en juge par ce qui a été dit aux autres membres du Conseil, aucun progrès important n'a été accompli. Comme l'a dit ce matin lord Caradon, le retard est le plus grand ennemi de la paix. L'absence d'un progrès quelconque dans la voie d'un règlement pacifique ne peut que redonner force et vigueur à ceux qui, de part et d'autre, ne croient pas à la possibilité de la paix ou peut-être même ne veulent pas la paix.

De ce fait, nos discussions s'écartent de plus en plus de la violente réalité du conflit au Moyen-Orient, qui prend des proportions nouvelles et effrayantes.

66. Ma délégation, dès le début, a énergiquement appuyé les efforts des quatre puissances. Nous continuons de les appuyer, parce que nous reconnaissons qu'aucun règlement valable du conflit au Moyen-Orient n'est possible s'il n'est étayé par une certaine mesure d'accord entre les membres permanents du Conseil de sécurité, et aussi parce qu'il nous semble que, par ces entretiens, les quatre puissances reconnaissent la responsabilité spéciale qui leur incombe lorsqu'il s'agit d'éviter que le conflit au Moyen-Orient ne mette en danger la paix dans le monde. Pourtant, le fait que les entretiens entre les quatre puissances se poursuivent ne saurait délier l'ensemble du Conseil de sécurité de la responsabilité suprême du maintien de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

67. La seule manière efficace de mettre fin au genre d'attaques dont nous avons traité aujourd'hui, ainsi qu'à tous actes de violence au Moyen-Orient, est d'œuvrer en vue d'un règlement politique complet du conflit qui oppose les Etats arabes et Israël. Le profil d'un tel règlement figure dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. A notre avis, aussi bien les quatre puissances qui se livrent à des négociations que les parties elles-mêmes doivent maintenant consentir un suprême effort pour renverser la tendance croissante à la violence et au danger et mettre enfin en marche un processus susceptible de mener à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

68. Le PRESIDENT : Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour le débat général, mais les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont demandé à user de leur droit de réponse.

69. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je regrette que M. Malik ait jugé bon de répéter une accusation qu'il sait, je crois, être fautive, selon laquelle mon gouvernement n'aurait pas cherché à mettre en œuvre notre propre résolution. J'ai été heureux cependant de l'entendre confirmer qu'il donnait son appui à tous les éléments de la résolution.

70. Pour ce qui est de la question du retrait et de celle de la paix — elles sont indivisibles — M. Malik sait parfaitement que nous avons présenté nos propositions dans la résolution. Nous appuyons fermement les propositions énoncées dans cette résolution. M. Malik sait également qu'au cours des discussions entre les quatre sur la question du retrait et sur la question de la paix, ma délégation a présenté des formules très détaillées sur ces deux sujets. Je ne me propose pas d'aborder maintenant une discussion de textes qui font encore l'objet d'entretiens confidentiels entre les quatre, mais je suis très heureux de pouvoir assurer le Conseil que, comme le sait parfaitement M. Malik, les formules que nous avons soumises sur ces points essentiels du retrait et de la paix étaient, premièrement, positives, deuxièmement, définies, troisièmement, équitables, et quatrièmement, tout à fait conformes

à la résolution 242 (1967). Je suis donc en mesure de dire que les accusations portées par M. Malik étaient fausses, et j'ai la satisfaction de les rejeter.

71. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

72. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Malheureusement, je n'ai pas reçu, dans l'intervention de lord Caradon, une réponse directe à ma question. J'avais posé une question directe : le Royaume-Uni et lord Caradon sont-ils en faveur du retrait de toutes les troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés ? Telle est ma question. Que l'on me réponde "oui" ou "non" mais que lord Caradon ne recoure pas aux paroles creuses et aux faux-fuyants habituels de la diplomatie britannique.

73. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je répète simplement ce que j'ai dit à l'ambassadeur : nos propositions sur le retrait et sur la paix sont énoncées dans la résolution. Nos formules pour le retrait et pour la paix ont été soumises aux quatre, comme il le sait fort bien. Je lui ai donné une réponse directe à sa question, et il sait pertinemment quelles sont les propositions que nous avons avancées, tant au Conseil qu'aux quatre. Je n'ai rien de plus à dire.

74. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je pense que maintenant tout le monde voit clairement dans quelles interventions on trouve des mensonges et dans quelles interventions on trouve la vérité.

75. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours d'une séance à venir, bientôt, je parlerai de la question qui figure aujourd'hui à notre ordre du jour, la situation qui a amené la convocation du Conseil. Pour l'instant, je souhaite simplement faire deux observations sur les remarques hors de propos présentés par M. Malik dans une déclaration typique.

76. Le représentant soviétique a évoqué la question du Sud-Est asiatique. Certains de mes collègues se souviendront, je pense, que les Etats-Unis, en 1965 et 1966, ont fait des efforts réitérés pour obtenir que les Nations Unies agissent à propos de la question du Viet-Nam. Nous avons notamment porté la question devant ce Conseil. Tous ces efforts ont été bloqués par l'Union soviétique. Dans les années qui se sont écoulées depuis, l'allié de l'Union soviétique, le Viet-Nam du Nord, a étendu considérablement son occupation militaire de deux Etats voisins, deux Etats neutres et indépendants, le Laos et le Cambodge, tous deux garantis par les Accords internationaux de 1954 et de 1962. Le Viet-Nam du Nord a étendu la guerre du Viet-Nam au territoire de ces deux pays, contre la volonté et malgré la neutralité de leurs gouvernements. Voilà des actes d'impérialisme pur et simple, et l'Union soviétique en est complice et soutien. Telle est, bien entendu, la raison, la seule raison, des opérations militaires limitées que mènent les Etats-Unis contre

les forces nord-vietnamiennes au Cambodge. Et pourtant l'Union soviétique rejette constamment, systématiquement, toute proposition tendant à réactiver la Commission internationale de contrôle au Cambodge, à convoquer une conférence sur les problèmes de l'Indochine, ou à permettre une action des Nations Unies dans la région; elle rejette, en fait, toute idée de négociations tendant à un règlement pacifique. Permettez-moi de demander si c'est là le comportement d'un gouvernement qui souhaite sincèrement le rétablissement et le maintien de la paix.

77. Ma deuxième observation vise à attirer l'attention du Conseil sur un aspect intéressant de la technique de négociation de M. Malik — technique que j'ai eu l'occasion d'observer assez longuement depuis quelque mois. Lorsqu'il souhaite négocier sérieusement, lorsqu'il est autorisé par son gouvernement à mener des négociations selon la procédure diplomatique normale des concessions mutuelles, il parle simplement et calmement. Lorsque, en revanche, son gouvernement a décidé de ne consentir aucun accommodement, de s'accrocher et d'insister pour que la position soviétique soit adoptée à 100 p. 100 ce qui mène au point mort toute négociation valable, alors il tente de dissimuler ce fait en créant un rideau de fumée et il donne libre cours à un torrent de paroles grandiloquentes et à des invectives du genre de celles que nous venons d'entendre. Ceci, je dois le dire, est de très mauvais augure pour la paix au Moyen-Orient.

78. Je ne puis qu'espérer qu'après avoir exprimé la dernière goutte de propagande de cette attitude, lui-même et son gouvernement se joindront à leurs collègues dans un effort sincère et véritable, comme nous le faisons tous, je l'espère, pour assurer la mise en œuvre complète et rapide de la résolution 242 (1967).

79. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique dans l'exercice de son droit de réponse.

80. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : L'accusation du représentant des Etats-Unis à l'encontre de ma position — qu'il juge inconséquente — est dénuée de tout fondement. Depuis les premiers jours de l'agression des Etats-Unis au Viet-Nam, l'Union soviétique exige fermement et sans relâche la cessation de cette agression et le retrait des troupes des Etats-Unis du Viet-Nam et de toute l'Indochine. Ce n'est qu'ensuite que l'on pourra mener des négociations où que ce soit. Examiner la question à l'Organisation des Nations Unies, c'est couvrir l'agression et donner à l'agresseur la possibilité de poursuivre ses agissements. Et je pense que le représentant des Etats-Unis le sait très bien. S'il ne le sait pas, je le lui apprends et je voudrais qu'il comprenne cette position. S'il la comprend, il n'admettra pas que l'on rejette la faute sur autrui. Le nouvel acte d'agression des Etats-Unis se heurte non seulement à la réprobation du monde entier mais aussi à celle de votre peuple, en particulier de votre jeunesse. Chacun de nous a pu le constater au cours des deux ou trois dernières semaines. C'est pourquoi il est impossible de justifier cet acte; il est injus-

tifiable, quel que soit le point de vue auquel on se place.

81. En ce qui concerne le Moyen-Orient, Monsieur Yost, vous savez parfaitement ce que j'ai dit ici, je vous le dis depuis plus d'un an au cours de nos entretiens à quatre.

82. En tant que représentant de l'Union soviétique, j'insiste fermement pour que la résolution 242 (1967) soit mise en œuvre dans tous ses éléments; que l'agresseur ne soit pas récompensé de son agression, que pas un pouce du territoire de la victime de l'agression ne soit remis à l'agresseur; que les troupes de l'agresseur — toutes, jusqu'au dernier soldat et au dernier officier — soient retirées de tous les territoires occupés par l'agresseur. Cela correspond à l'esprit de la résolution.

83. Je souligne que les Etats arabes ont fait des concessions immenses, qu'ils consentent à considérer comme frontières reconnues d'Israël la ligne du 5 juin 1967. Ils sont disposés à faire une très grande concession à Israël. Israël s'est emparé de très vastes étendues de territoires arabes à la suite de l'agression de 1948-1949. Pendant 20 ans Israël s'est refusé à résoudre ce problème, à restituer ces territoires. Maintenant les Etats arabes font une énorme concession. Ils n'insistent pas sur la restitution de ces territoires. Ils exigent uniquement de fixer la frontière sur la ligne antérieure au 5 juin 1967.

84. Monsieur Yost, vous avez tout le temps cette idée de rectifications en tête. Que représentent ces rectifications ? C'est accorder une récompense à l'agresseur au détriment de la victime de l'agression, c'est remettre à Israël une partie des territoires arabes dont l'agresseur s'est emparé. De quel droit ? Estimez-vous que cela soit conforme à la résolution 242 (1967) ? A mon avis certainement pas. Je rejette cette façon de voir, cette interprétation. L'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force est la disposition principale, se trouve à la base même de la résolution 242 (1967). C'est là notre ferme position.

85. Si vous-même et lord Caradon adoptez cette position, nous réglerons ce problème dès demain. Nous convoquerons d'urgence une réunion des Quatre avec la participation de l'Ambassadeur de la France, le Président du Conseil de sécurité, l'ambassadeur Yost et lord Caradon. Nous élaborerons une formule concertée sur l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, sur le retrait de toutes les troupes israéliennes de tous les territoires occupés en deçà de la ligne du 5 juin 1967 et sur la reconnaissance des frontières du 5 juin et nous résoudrons rapidement toutes les autres questions, la paix et tout ce que vous voudrez. C'est ainsi que se présente la situation.

86. J'aimerais obtenir aujourd'hui une réponse précise de M. Yost et de lord Caradon. Sont-ils prêts à répondre tout simplement "oui" ou "non" à la question relative au retrait de toutes les forces israéliennes de tous les territoires occupés ?

87. Voici l'essentiel, le fond même de la question. Tant que nous ne nous serons pas mis d'accord sur ce point, aucun progrès ne sera possible. Sans le retrait, il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient. Telle est la réalité. Et plus vite nos éminents collègues, le représentant des Etats-Unis et le représentant du Royaume-Uni le comprendront, mieux cela vaudra pour cette affaire et pour la paix au Moyen-Orient.

88. Le PRESIDENT : En tant que représentant de la FRANCE, je voudrais seulement faire observer que si de ce débat sortait un renforcement de la résolution 242 (1967) du Conseil dans tous ses éléments et les moyens de l'appliquer nous aurions fait un progrès sérieux dans la voie de la concertation et dans l'établissement d'un règlement pacifique.

89. M. TOMEH (Syrie) [*interprétation de l'anglais*] : Dans le contexte de la plainte dont est saisi le Conseil de sécurité, c'est-à-dire la plainte formulée par le Liban au sujet de l'attaque contre le Liban et de la pénétration en territoire libanais, et pour revenir à cette plainte, je voudrais maintenant faire une déclaration. Ce faisant, je me propose de traiter la question d'abord dans ses dimensions internationales, avec des analogies valables et appropriées, compte tenu de ce qui se passe dans le monde aujourd'hui, et ensuite dans le contexte de la crise du Moyen-Orient. Les deux éléments ne sauraient être séparés, mais l'accent sera mis ici ou là selon que l'exige la logique de la situation.

90. En cette heure d'angoisse et de préoccupation pour les peuples arabes — en fait, pour les peuples du monde entier — je suis certain que l'on comprendra que nous continuions à plaider en faveur des droits usurpés des Arabes, que nous protestions contre la violation de notre souveraineté et l'agression dont nous sommes victimes. Dans la brève intervention qu'il a faite aujourd'hui, le représentant de la Finlande a dit que nos discussions s'écartent de plus en plus de la violente réalité du conflit au Moyen-Orient. En toute humilité, je dirai que nous avons le sens de cette réalité parce que nous sommes les victimes de la tragédie. Parler de villages détruits, d'enfants tués dans les écoles, lire des lettres, regarder des photographies, d'une part, et, d'autre part, voir nos propres enfants et nos civils tués, nos villages rasés, et des êtres humains cyniquement massacrés sont deux choses tout à fait différentes.

91. Voilà le sens des réalités dont tous nos débats devraient être empreints. Il existe évidemment une différence d'attitude entre celui qui est la victime d'une telle situation et celui qui la regarde en spectateur, d'une manière assez détachée, à la manière de Néron contemplant l'incendie de Rome en faisant de la musique.

92. Lorsque le représentant du Maroc est intervenu hier, exprimant le sentiment de drame qui pénètre les Arabes et les capitales arabes, il a établi un parallèle entre l'opération israélienne contre le Liban et l'opération américaine au Cambodge. Tout se passe de la même façon; les mêmes arguments sont invoqués par une partie, puis par l'autre, à la manière des per-

roquets. Mais je ne dirai pas que le discours du représentant du Maroc a eu une influence sur les éditorialistes des journaux américains de ce matin, car une voix arabe n'a guère de chance de trouver un écho dans la presse américaine. Je leur accorderai cependant le bénéfice du doute. Je commence par l'éditorial du *New York Times* d'aujourd'hui; voici ce qu'il dit :

“Une crise plus dangereuse. — L'incursion à grande échelle effectuée par Israël contre des sanctuaires” de guérilleros au Liban attire à nouveau l'attention sur une crise permanente au Moyen-Orient; cette crise est encore plus dangereuse que le conflit qui s'étale en Indochine et qui retient l'attention de l'opinion publique nationale et internationale depuis plusieurs semaines.”

Cependant, l'auteur de l'éditorial n'a pas accordé à l'ambassadeur du Maroc l'hommage qui lui était dû.

93. On trouve le deuxième éditorial dans le *Daily News* de New York d'aujourd'hui, sous le titre “Le Cambodge d'Israël, accompagné d'une photographie de Moshe Dayan, le bourreau israélien. Voici ce que dit l'éditorial :

“La situation — dit l'auteur — est l'image même de notre problème du Cambodge dans le Sud-Est asiatique, problème que les Etats-Unis essaient de résoudre avec des soldats dont le but est de démolir des “sanctuaires” de Rouges à l'intérieur des frontières du Cambodge, pour retourner ensuite rapidement au Viet-Nam du Sud.

“Hier Israël a lancé une ambitieuse opération Cambodge à sa manière. Deux colonnes de 100 chars israéliens et de 1 000 soldats ont pénétré au Liban méridional pour essayer d'éliminer les guérilleros d'Arafat, ou, au moins, un bon nombre d'entre eux.

“Pour être francs, dans cette affaire, nous sommes en faveur d'Israël, et — poursuit l'auteur — nous attendons fébrilement les commentaires de personnes aussi violemment opposées à l'action des Etats-Unis au Cambodge que le sénateur J. K. Javits sur ce coup de poignard type Cambodge donné par Israël au Liban.

“Ne serait-il pas merveilleux, rêve à haute voix l'un des employés des *News*, que nous puissions échanger Javits contre Dayan ?”

94. Le seul commentaire que l'on puisse faire en somme, c'est que le sénateur Javits, qui s'oppose à l'opération Cambodge, mais qui est en faveur de la livraison de Phantom, de Skyhawk et de missiles à Israël afin que celui-ci perpétue l'occupation des territoires arabes, souffre de schizophrénie comme certains intellectuels américains qui écrivent au sujet de la sécurité des nations.

95. Ce ne sont pas les Arabes qui ont fait remarquer que les deux situations sont identiques et suivent les mêmes lignes. Tout d'abord, nous avons ce que les éditoriaux américains d'aujourd'hui ont écrit; mais il

y a plus : il y a des sionistes et des dirigeants de religion juive qui ont eux-mêmes relevé l'analogie. Permettez-moi de vous montrer un livre unique en son genre, publié aux Etats-Unis après la guerre éclair d'Israël contre les Arabes. Il est intitulé *The Jewish Stake in Viet-Nam*. Il a trois auteurs : Meir Kahane, Joseph Churba et Michael King, et, sur la couverture, on voit le drapeau d'Israël et l'étoile de David.

96. Ce livre défend la thèse selon laquelle si le Viet-Cong, les Nord-Vietnamiens et les forces qui œuvrent pour la libération au Viet-Nam du Sud atteignent leur but, cela représentera un revers pour Israël; on y explique comment, avant la guerre, le général Dayan s'est rendu au Viet-Nam du Sud et a, en fait, participé, en tant que parachutiste, aux opérations des troupes américaines d'agression. Cette analogie est acceptée par des dirigeants d'Israël même.

97. L'Agence télégraphique juive est la source la plus autorisée de nouvelles concernant Israël et le sionisme. Elle relève à New York même de l'Agence juive pour Israël, qui fait partie intégrante du Gouvernement israélien conformément à la loi de 1951 et qui est reconnue comme telle par le Gouvernement américain — situation unique en son genre dans le monde : il s'agit d'un gouvernement dont la moitié existe en Israël et l'autre au 515 Park Avenue, à New York.

98. Voici ce que l'Agence télégraphique juive dit, sous le titre "Israël craindrait que la chute du régime cambodgien n'encourage les Russes au Moyen-Orient". Tout est toujours axé sur les Russes et les Américains, comme si les peuples arabes n'existaient pas. Mais nous existons. Voici ce qu'écrivit l'Agence télégraphique juive du 5 mai 1970 :

"New York, le 4 mai. *Time Magazine*, dans un communiqué aux moyens d'information, a signalé aujourd'hui qu'un haut diplomate israélien, que l'on ne nomme pas, aurait laissé entendre à un journaliste de cette revue que le Gouvernement d'Israël était vivement préoccupé par l'issue des opérations au Cambodge, craignant que la chute du nouveau régime cambodgien n'encourage les Russes à intensifier leur activité au Moyen-Orient. *Time* cite le diplomate en ces termes : "Siles Etats-Unis permettent que le Premier Ministre du Cambodge Lon Nol tombe, les Russes en concluront que les Américains sont devenus mous."

Et puis, quelle est la conclusion ? C'est que la CIA doit continuer son travail vaillant et courageux.

99. Puis, la même Agence télégraphique, juive, le 5 mai 1970, nous fait entendre la voix d'un rabbin qui critique la position juive à l'égard du Viet-Nam. Voici ce qu'il a dit :

"Le rabbin Brickner déclare que les communautés juives devraient se joindre à d'autres pour condamner la guerre du Viet-Nam. Un rabbin américain a critiqué sévèrement la communauté juive organisée pour avoir manqué de se joindre à d'autres com-

munautés de la plus grande société, pour condamner la guerre du Viet-Nam et son extension récente, par les Etats-Unis, vers le Cambodge. Le rabbin Brickner, directeur des activités interconfessionnelles, . . . a dit que le fait que la communauté juive organisée n'ait pas pris part au mouvement d'opposition à la guerre a porté atteinte aux sentiments que lui porte sa propre jeunesse qui rejette une attitude sectaire à l'égard des questions de guerre et de paix dans le monde."

Il a poursuivi ainsi :

"Les Juifs ont tendance à voir la situation mondiale, d'un regard myope, à travers le prisme israélien."

100. Malheureusement, ce rabbin a été mis en prison dans le pays même dont on nous disait hier qu'il est la terre de la liberté de parole et du droit de contestation. Je n'ai pas besoin de dire que nous déplorons vivement la mort de quatre étudiants américains de l'Université d'Etat de Kent.

101. Je ne saurais ajouter quoi que ce soit à l'analogie faite hier par l'ambassadeur du Maroc dans sa brillante intervention [*1538ème séance*], si ce n'est que je voudrais pousser le parallèle jusqu'à sa fin logique. Il y a des ressemblances dans les deux situations. Par exemple, le Président des Etats-Unis a dit : "Nous ne resterons au Cambodge que pendant trente jours et nous ne dépasserons pas 30 miles." Mais nous savons qu'une flottille qui a remonté le Mékong est arrivée à Pnom Penh, qui est à 60 miles à l'intérieur du Cambodge et que des conseillers américains ont été tués. D'autre part, lorsqu'on a demandé au président Thieu, du Viet-Nam du Sud, ce qu'il pensait de l'opération du Cambodge, il a répondu qu'il n'y avait pas de limite dans le temps ni dans le nombre de fois où le Cambodge pourrait être attaqué. Il a déclaré : "Nous ferons ce que nous estimerons nécessaire." La lettre que vous avez lue aujourd'hui, Monsieur le Président, et qui émanait de Mme Golda Meir, disait la même chose.

102. Je ne voudrais pas entamer ici une discussion avec le représentant d'un Etat qui a commis et continue de commettre des actes de brigandage international. Mais au représentant des Etats-Unis, qui est l'auteur d'un livre remarquable intitulé *L'insécurité des nations*, je voudrais soumettre les opinions exprimées récemment par Arnold Toynbee, sur la responsabilité des Etats-Unis en tant que l'une des deux plus grandes puissances du monde. On peut être d'accord ou non avec Arnold Toynbee. On peut dire ou non qu'il est l'un des plus grands penseurs vivants du monde. Mais on ne saurait être en désaccord sur le fait qu'Arnold Toynbee est incontestablement l'un des grands penseurs de l'Ouest et que ce n'est certes pas un écrivain procommuniste. Le *New York Times*, la semaine dernière, a posé la question suivante à l'éminent historien britannique : "Que pense-t-on aujourd'hui des Etats-Unis, dans le reste du monde ? Voici la réponse d'Arnold Toynbee dont je ne lirai que quelques paragraphes :

“Pour la plupart des Européens, je pense que les Etats-Unis apparaissent comme le pays le plus dangereux du monde. Puisque l’Amérique est incontestablement le pays le plus puissant, la transformation de l’image qu’on s’en est faite, au cours des 30 dernières années, est extrêmement inquiétante pour les Européens. Elle est probablement plus inquiétante encore pour la grande majorité du genre humain qui n’est ni européenne ni nord-américaine, mais qui est latino-américaine, asiatique et africaine. Je crois que cette grande majorité se sent encore plus incertaine que nous. Elle pense qu’à n’importe quel moment, les Etats-Unis peuvent intervenir dans les affaires intérieures des pays en question avec les mêmes conséquences atroces que celles qui ont suivi l’intervention américaine en Asie du Sud-Est. Pour le monde entier, la CIA est devenue le croquemitaine qu’a été le communisme pour les Etats-Unis.”

Il a dit encore : “L’Amérique est devenue aujourd’hui le cauchemar du reste du monde.”

103. Avec sa façon de parler qui fait penser à un sermon — et pour laquelle, d’ailleurs, j’ai la plus grande admiration — lord Caradon, aujourd’hui, nous a parlé une fois de plus de la moralité internationale et a exprimé son regret du fait que le Conseil de sécurité, hier, n’ait pas adopté l’amendement des Etats-Unis et du Royaume-Uni à l’égard de la cessation de toutes activités militaires. Puisque je sais son souci de justice, je pose à lord Caradon la question suivante : Que signifie exactement cet amendement ? S’il signifie que les Arabes doivent cesser de résister à l’occupation israélienne de la Syrie, par exemple, je ne saurais interpréter les paroles de lord Caradon autrement que comme signifiant que le Conseil de sécurité devrait décider qu’Israël doit continuer d’occuper militairement les hauteurs du Golan. L’amendement veut alors dire aussi que l’on donne à Israël la possibilité — comme on l’a fait il y a deux jours — non seulement d’occuper la Syrie ainsi qu’il l’a fait en 1967, mais aussi d’attaquer le Liban chaque fois que cela lui paraît nécessaire.

104. Ma seconde observation est qu’Israël interprète le cessez-le-feu comme donnant un caractère légitime à son occupation des territoires arabes de la Jordanie, de la République arabe unie et de la Syrie. Mais le moment est venu où nous avons le droit de demander à lord Caradon s’il croit que le cessez-le-feu signifie le maintien de l’occupation par Israël de territoires arabes de trois Etats Membres des Nations Unies, et si cette occupation doit se poursuivre selon le caprice d’Israël, ou si le jour viendra d’un retrait d’Israël après qu’il aura imposé bien entendu ses conditions aux Etats arabes avec l’aide, notamment, des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

105. Si lord Caradon s’abstenait de donner une réponse directe, je la fournirai moi-même. La réponse n’est pas de moi. Les déclarations des premiers ministres d’Israël après la guerre de 1967, du Premier Ministre adjoint Allon, de Dayan, d’Eban, etc., sont

entrées dans la légende. Mais, directement rattachée à mes questions à lord Caradon, il y a cette déclaration très récente du général Weizmann, rapportée également par l’Agence télégraphique juive. Voici ce qu’il a dit :

“Il ne doit pas y avoir la moindre concession territoriale faite aux Arabes, a déclaré le général Ezer Weizmann, ministre israélien des transports, au cours d’un dîner donné ici hier soir pour recueillir des fonds à l’intention de l’United Jewish Appeal. Le général Weizmann, ancien commandant de l’aviation israélienne, a été nommé au Conseil de gouvernement par la faction Heirut.”

Je m’interromps ici pour expliquer que l’Heirut est le parti de Menachim Beigin, le héros de Der Yassin. L’article poursuit :

“Il n’est pas membre de la Knesset. Il a dit à ses auditeurs : “Nous devons être victimes de quelque psychose si nous croyons qu’il nous faut retourner des territoires.” Il a affirmé : “Une fois qu’Israël, terre ancestrale, est entre nos mains, toute conversation avec les Arabes doit être centrée sur les droits d’Israël sans aucune concession territoriale.” Le général Weizmann, neveu de feu le Dr. Chaim Weizmann, premier président d’Israël, n’a pas spécifié ce qu’il voulait dire par “Israël, terre ancestrale.”

106. Ainsi, Monsieur le Président, nous nous trouvons devant le concept d’un Etat qui n’a pas de limite, qui ne connaît pas de frontière. Cela a été en fait expliqué en termes encore plus clairs par le général Dayan lui-même dans *le Monde* du 9 juillet 1969 :

“Il faudrait que l’on comprenne à l’étranger qu’en dehors de l’importance stratégique qu’ils présentent pour Israël, le Sinaï, les hauteurs du Golan, le détroit de Tiran et les collines à l’ouest du Jourdain sont au cœur de l’histoire juive. Le rétablissement d’Israël historique n’est pas encore terminé; depuis le retour à Sion il y a une centaine d’années, un double processus de colonisation et d’expansion des frontières s’est poursuivi. Nous n’avons pas encore atteint le bout de cette route. C’est le peuple d’Israël qui déterminera les frontières de son propre Etat.”

107. Je me permets de dire humblement à lord Caradon qu’il y a là une déclaration très claire du Ministre de la défense d’Israël, déclaration dans laquelle il reconnaît l’existence d’un double processus de colonisation et d’expansion. Plus menaçante encore, non seulement pour les Arabes mais pour la communauté mondiale en général, est cette autre affirmation :

“Nous n’avons pas encore atteint le bout de cette route. C’est le peuple d’Israël qui déterminera les frontières de son propre Etat.”

108. Monsieur le Président, vous avez ce matin donné lecture d’une lettre qui vous a été communiquée par le représentant permanent d’Israël, lettre qui contient une déclaration de son Premier Ministre, Mme Golda

Meir. Je crois qu'il n'est pas besoin de pousser beaucoup l'analyse pour déterminer que les porteparole d'Israël sont des fourbes. Le *New York Times*, dont on peut certainement dire qu'il prône le sionisme religieux et qu'il est pro-Israël, commente aujourd'hui en page 3 l'attaque d'hier contre le Liban :

“Un autre objectif semble être d'avertir le Gouvernement libanais que s'il n'agit pas de manière efficace contre les guérilleros, il pourrait être soumis au genre de destructions qui ont eu lieu aux frontières de la Jordanie et de la République arabe unie.”

En vérité, si nous étudions avec soin la lettre que vous avez bien voulu nous lire, Monsieur le Président, nous verrons que cette menace, qui est clairement exposée dans l'article, figure aussi dans cette lettre qui est maintenant distribuée en tant que document du Conseil [S/9801].

109. Je voudrais maintenant m'occuper des obligations du Conseil de sécurité lui-même. Parler de toutes les atrocités, des actes rappelant ceux des nazis qui sont constamment perpétrés par les autorités d'occupation israéliennes prendrait beaucoup de temps. Il y a par exemple la lettre récemment remise par le représentant de la République arabe unie indiquant que des enfants des écoles avaient été tués, la lettre du représentant de la Jordanie à propos du massacre de civils par des Phantom et des Skyhawk et une lettre du représentant du Koweït accompagnée de nombreuses photographies, prises sur les lieux, de victimes civiles arabes, y compris des femmes et des enfants. Ces documents ont été distribués aux membres du Conseil.

110. La liste est longue et le spectacle d'un monde paralysé devant ce déploiement d'illégalité, de défis arrogants, de recours à la force pure est pour nous, Arabes, tragique et inquiétant. Il y a aujourd'hui dans tous nos pays une réaction inévitable à l'occupation sioniste et à la paralysie de la moralité et du droit qu'Israël cause dans le monde. La Palestine a bouclé la boucle.

111. L'appareil sioniste, dans les années 30 et 40, a introduit le terrorisme organisé en Palestine dans un effort pour anéantir toute tentative d'établir un système politique qui assurerait les droits des peuples arabes, et a réussi le meurtre géopolitique du peuple et de la terre de Palestine. Aujourd'hui, les descendants de ce sionisme ont obligé les descendants des victimes à une réaction normale de légitime défense contre l'anéantissement et le génocide total. Que l'on n'oublie pas que c'est Israël qui occupe nos territoires, que c'est Israël qui agit unilatéralement, comme je l'ai rappelé, qu'il n'a pas l'intention de se retirer de ces territoires, en dépit de tout ce que nous pouvons entendre de la part de M. Tekoah. C'est Israël qui dit qu'il souhaite négocier directement pour la paix mais qui a retiré de l'ordre du jour tous les droits arabes et les a déclarés non sujets à négociation.

112. Pour revenir aux responsabilités du Conseil, aux menaces constantes, à l'attaque du Liban — qui peut

être renouvelé et qui le sera — je voudrais rappeler ici deux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session. L'une est la résolution 2546 (XXIV) du 11 décembre 1969, qui rappelle toutes les précédentes résolutions humanitaires et qui poursuit :

“L'Assemblée générale,

“Gravement alarmée par des informations récentes sur des punitions collectives, des emprisonnements de masse, des destructions sans discernement de foyers et d'autres actes d'oppression contre la population civile dans les territoires arabes occupés par Israël,

“ . . .

“Condamne les politiques et pratiques telles que la punition collective et par zone, la destruction d'habitations et la déportation des habitants des territoires occupés par Israël.”

113. L'Assemblée générale, dans sa résolution 2535 B (XXIV) adoptée le 10 décembre 1969, a donné au Conseil de sécurité une responsabilité spéciale à l'égard de la situation si grave du Moyen-Orient. Cette résolution, dans un bref dispositif déclare :

“1. Réaffirme les droits inaliénables du peuple de Palestine;

“2. Appelle l'attention du Conseil de sécurité sur la grave situation créée par la politique et les pratiques suivies par Israël dans les territoires occupés et par le refus de celui-ci d'appliquer les résolutions susmentionnées;

“3. Prie le Conseil de sécurité de prendre des mesures efficaces, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, en vue d'assurer l'application de ces résolutions.”

114. J'affirme que l'occasion se présente maintenant pour le Conseil — une occasion vivante et très précise — de prendre la défense de la légalité, de proclamer le règne du droit et de s'opposer à la loi de la jungle, car si l'on permet à Israël de persister dans son attitude cynique, de poursuivre ses agressions, ses attaques et son occupation, les résultats seront sinistres non seulement pour les Arabes, non seulement pour le Moyen-Orient, mais pour le monde entier.

115. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant d'Israël pour l'exercice de son droit de réponse.

116. M. TEKOAH (Israël) [interprétation de l'anglais] : Je ne crois pas que la longue liste de citations exactes ou déformées, fournies au Conseil par le représentant de la Syrie, mérite une réponse. . .

117. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de la Syrie pour une motion d'ordre.

118. M. TOMEH (Syrie) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant d'Israël a parlé de "citations déformées" faites par le représentant de la Syrie. Je relève immédiatement cette assertion et je le mets au défi de prouver l'inexactitude des citations que j'ai faites aujourd'hui. Sinon, il induit le Conseil en erreur et, pour ne pas dire plus, il ment.

119. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant d'Israël.

120. M. TEKOAHA (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je dirai cependant que la seule manière de vérifier les intentions d'Israël quant aux frontières d'Etats à établir pour la première fois entre Israël et les Etats arabes, consiste à éprouver Israël en discutant de paix avec lui, et non pas en lui faisant la guerre. Nous sommes prêts à cela et nous espérons qu'un jour, les gouvernements arabes y seront prêts aussi.

121. Tandis que j'écoutais les paroles du représentant de l'Union soviétique au cours de cette réunion, je pensais à l'expérience d'Israël avec les représentants soviétiques en 1967. Lorsque l'Union soviétique a commencé, à l'époque, à propager de fausses rumeurs sur de prétendues concentrations de troupes israéliennes à la frontière syrienne, l'ambassadeur de l'Union soviétique en Israël a été invité à se rendre dans la région pour constater lui-même que ces rumeurs étaient dépourvues de fondement. Il s'est borné à hausser les épaules en répondant que cela ne l'intéressait pas. Lorsque les observateurs militaires des Nations Unies ont enquêté sur ces rumeurs, qu'ils ont vérifié la situation et fait rapport au Conseil de sécurité en disant que les allégations soviétiques sur des concentrations de forces israéliennes étaient purement imaginaires, l'ambassadeur soviétique et son gouvernement ont tout simplement refusé d'en tenir compte. Ils ont continué à propager ces mensonges qui, le monde entier le sait, ont joué un rôle important dans le déclenchement de la guerre de 1967. Il en est de même aujourd'hui, le représentant de l'Union soviétique ne s'intéresse pas vraiment au but, à la nature et à la portée de l'action défensive entreprise par Israël contre les bases d'agression en territoire libanais. Il n'est pas même disposé à reconnaître le retrait d'Israël. Ce qui l'intéresse de toute évidence, c'est d'accumuler les calomnies sur mon gouvernement et d'autres gouvernements, et d'attiser le conflit du Moyen-Orient.

122. Je suis d'accord avec le représentant soviétique sur un point, cependant : les élèves suivent fréquemment leurs mentors et leurs maîtres. Dans ses injures sans frein, le représentant de l'Union soviétique a suivi fidèlement ses mentors arabes. C'est bien dommage car les mensonges et les passions des Arabes n'ont jamais porté bonheur à leurs auteurs. Cependant, l'influence exercée par l'Union soviétique et par les Etats arabes est réciproque. En vérité, si le Conseil de sécurité avait eu besoin qu'on lui explique encore pourquoi les Etats arabes continuent de faire la guerre à Israël, pourquoi les Etats arabes foulent aux pieds le cessez-le-feu et refusent de faire la paix avec Israël, la déclaration que nous avons entendue aujourd'hui de la part du représentant soviétique a, en vérité, dis-

sipé tous les doutes. Ici, sous les apparences d'un membre permanent du Conseil de sécurité, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, siège le principal coupable, celui qui attise le conflit du Moyen-Orient. . .

123. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

124. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je proteste contre les déclarations impudentes du représentant d'Israël. Nous examinons l'agression d'Israël et non pas les actes des membres du Conseil de sécurité. Et le fait que nous l'ayons autorisé à intervenir ici ne lui donne aucun droit d'offenser les membres du Conseil de sécurité. Son cynisme dépasse les bornes.

125. Le PRESIDENT : Je voudrais lancer un appel à tous pour que ce débat se déroule dans la gravité et dans le sérieux que requiert la situation. Le Conseil doit pouvoir se faire une opinion sur les documents, sur les affirmations des uns et des autres, et chacun en tirera, bien entendu, les conclusions nécessaires.

126. Je redonne la parole au représentant d'Israël.

127. M. TEKOAHA (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Sans l'encouragement soviétique, il n'y aurait pas eu en 1967 de dessein arabe de lancer l'attaque définitive contre Israël. Et il y aurait eu une paix entre les Etats arabes et Israël, après 1967, n'eût été l'appui apporté par l'Union soviétique à la poursuite de la guerre arabe.

128. Dans son intervention d'aujourd'hui, le représentant de l'Union soviétique — et il s'agit du représentant d'un Etat qui opprime les droits des petites nations et viole l'indépendance et la souveraineté des Etats voisins — a fait une déclaration qui présente un certain intérêt intellectuel mais qui n'a rien de surprenant. L'intervention soviétique est devenue un facteur permanent et inquiétant dans le conflit du Moyen-Orient, une force agissant en faveur de la guerre et non pas en faveur de la paix, une force favorisant la guerre arabe d'usure contre Israël. C'est avec des armes soviétiques que les forces irrégulières opérant depuis le territoire libanais ont attaqué et assassiné des civils israéliens. Des fusées soviétiques Katyusha, des mitraillettes soviétiques "Kalachnikov" sont maintenant pointées sans discrimination contre les Juifs comme l'ont été dans le passé les armes sanglantes de Hitler.

129. Si l'Union soviétique se préoccupait de favoriser la paix dans la région, elle ferait taire les expressions actuelles de sa politique, que ce soit au Conseil de sécurité ou au Moyen-Orient. Elle cesserait de prendre fait et cause pour l'agression arabe. Elle mettrait fin à son engagement militaire croissant dans un conflit régional. Elle commencerait à travailler de manière à amener les parties à la paix.

130. On ne peut que se demander pourquoi les membres du Conseil de sécurité, et surtout les membres

permanents, écoutent les diatribes belliqueuses de l'Union soviétique, connaissent ses activités et ses desseins agressifs au Moyen-Orient et n'en maintiennent pas moins leurs contacts avec l'Union soviétique comme s'il s'agissait de la grand-mère du petit chaperon rouge et non pas du loup sanguinaire qu'elle est en réalité.

131. Vu l'état actuel des choses, ma délégation affirme au Conseil de sécurité que s'il veut s'occuper de manière sérieuse et constructive de la situation au Moyen-Orient, il devrait faire paraître l'Union soviétique au siège qui lui appartient, au banc des accusés, pour expliquer ses activités nocives et dangereuses au Moyen-Orient.

132. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant du Liban pour exercer son droit de réponse.

133. M. GHORRA (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Je m'engage à être bref. Je voudrais simplement revenir sur certains points qui ont été évoqués au cours des débats hier et aujourd'hui. Bien entendu, je ne dispose pas d'une boule de cristal permettant de savoir ce qui se passe dans les salons des quatre grands au cours de leurs entretiens sur le Moyen-Orient. Bien entendu, c'est avec un vif intérêt que nous avons écouté les déclarations faites aujourd'hui à cette table. Toutefois, je ne m'écarterai pas de l'objectif principal de la séance que nous avons demandée, à savoir notre plainte contre Israël pour son agression contre le Liban.

134. Tout d'abord, je dois à lord Caradon, que je respecte, dont je respecte le sens de justice et d'équité, d'attirer son attention sur une remarque qu'il a faite ce matin. Je suis certain, au tréfonds de moi-même, que mes inquiétudes sont probablement sans fondement, mais pour que les choses soient claires, je voudrais que l'on me donne une explication et peut-être pourra-t-on dissiper un malentendu.

135. Au début de ses remarques, lord Caradon a salué le rapport dont lecture nous avait été donnée par le secrétaire du Conseil de sécurité en votre nom, Monsieur le Président. Ce rapport contenait un message du Premier Ministre d'Israël qui traitait de nombreuses questions. Je me demande simplement si lord Caradon se félicite vraiment de ce rapport dans son ensemble ou de certaines parties seulement; j'imagine que la dernière option est la bonne. Peut-être se félicite-t-il du fait que la résolution adoptée hier à l'unanimité par le Conseil ait été mise en œuvre aujourd'hui par Israël.

136. Autre chose : le représentant d'Israël m'a accusé hier de ravalier le niveau de mes arguments en prétendant ignorer les faits, pour avoir dit que l'armée libanaise avait été aux prises avec l'armée israélienne et que l'armée libanaise savait à quoi s'en tenir.

137. Je dois dire que je suis pleinement d'accord avec M. Tekoah, en ce sens que l'armée libanaise sait ce qu'il en est. En effet, l'armée libanaise sait que sept de ses vaillants soldats ont trouvé la mort en combat

tant l'agresseur. Huit soldats ont été blessés. Les positions libanaises ont été soumises à un feu constant depuis le début de l'invasion et jusqu'à la fin.

138. M. Tekoah m'inspire quelque peine; il a peut-être été entraîné dans le désert des fausses déclarations par ses propres supérieurs militaires, les faucons d'Israël. Je voudrais dire, entre autres, que les autorités militaires d'Israël sont également mieux au courant des choses que ne l'est M. Tekoah, et qu'elles savent exactement combien d'obus elles ont déversé sur les positions de l'armée libanaise. L'intention d'Israël était de placer un coin entre l'armée libanaise et nos frères palestiniens. La tentative a lamentablement échoué. Israël voulait créer le trouble, le bouleversement, la division au Liban. Ces desseins ont échoué également parce que le Liban n'a jamais fait preuve de plus d'unité et de solidarité qu'au cours des 40 dernières heures en présence du danger, en face de l'agression israélienne.

139. M. Tekoah a dit hier que les forces armées de son pays ne pouvaient se retirer de jour et attendaient que la nuit tombe pour le faire. Le représentant de la Syrie nous a rappelé hier l'histoire du voleur qui se glisse dans la nuit et s'enfuit dans la nuit. Les opérations d'Israël sont toujours mijotées dans l'ombre et exécutées dans la nuit. Ce matin, dans un discours brillant, l'ambassadeur Malik, de l'Union soviétique, nous a lu un communiqué de presse signalant qu'à 3 h 30 ce matin — dans l'obscurité — les Israéliens continuaient de bombarder le Liban.

140. Je confirme la chose au Conseil : toute la nuit, couvrant le retrait des Israéliens du Liban, l'aviation militaire israélienne a bombardé nos positions civiles et militaires. Il y a eu beaucoup de destruction. Israël a justifié la chose en disant que cette opération de nettoyage, comme l'a appelée aujourd'hui Mme Meir, avait pour objectif les positions des commandos au Liban, les combattants palestiniens pour la liberté et les membres du mouvement de résistance du peuple palestinien qui combattent pour leur patrie.

141. Les histoires mêmes que nous a contées hier M. Tekoah montrent combien ces prétextes étaient ténus et trompeurs. Il a prétendu — je n'ai rien qui permette de confirmer — que cinq *feddayin* avaient été tués, que six avaient été faits prisonniers et que 37 maisons libanaises avaient été détruites. Quelques voitures avaient également été détruites. Une armée d'invasion, avec toute une brigade comprenant des centaines de chars et de blindés et des milliers — pas un millier — de soldats ont participé à cette attaque contre le Liban. Pourquoi faire ? Pour détruire 37 maisons, tuer cinq *feddayin* et faire six prisonniers ! L'affirmation est ironique et cynique. Mais elle correspond à la politique officielle d'Israël.

142. M. Tekoah vient de nous rappeler Hitler. J'aimerais lui rappeler que les racistes et militaristes israéliens semblent imiter nettement les méthodes utilisées par les nazis au cours de la dernière guerre mondiale. Je voudrais citer un message envoyé le 31 janvier par feu lord Bertrand Russel à une conférence

parlementaire au Caire, quelques jours avant sa mort. C'était en quelque sorte son testament. Il y disait notamment :

“On nous dit souvent que nous devons compatir avec Israël en raison des souffrances endurées par les Juifs d'Europe aux mains des nazis. Je ne vois pas là de raison de perpétuer aucune souffrance. Ce que fait Israël aujourd'hui ne saurait être approuvé; invoquer les horreurs du passé pour justifier celles du présent, c'est faire preuve de l'hypocrisie la plus grossière.”

143. Je vous rappelais tout à l'heure la politique officielle des faucons militaires israéliens. Nous savons tous — et l'ambassadeur Tomeh nous l'a rappelé aujourd'hui — qu'il existe des résolutions de l'Assemblée générale au sujet de la région et de la politique de destruction de quartiers suivie par le général Dayan. Cette politique a été condamnée dans une résolution du Conseil de sécurité [270 (1969)]. Plus récemment encore, elle a été condamnée dans une résolution de la Commission des droits de l'homme³. Les châtiments collectifs en territoires occupés par les militaires israéliens, en Palestine, dans les hauteurs du Golan, à Gaza et au Sinaï ont été poussés plus loin encore. On les a appliqués au-delà des territoires occupés, jusque dans les territoires d'Etats voisins souverains. Il y a des meurtres en masse de populations civiles dans des régions choisies par Israël, pour assurer que rien ne vienne déranger les refuges israéliens en territoires arabes occupés. Cette politique comprend également l'enlèvement de civils innocents qui font l'objet d'accusations sommaires et qui sont ramenés en Israël où ils sont torturés ou exécutés. Elle comprend la destruction de maisons et de villages sans défense; elle comprend des attaques aériennes à l'aveuglette contre des centres civils, entraînant la mort, faisant des blessés, ou encore l'enlèvement de personnes innocentes, la destruction d'installations civiles, l'incendie de cultures. Les Israéliens tirent dans toutes les directions, tout en essayant avec cynisme de convaincre le monde qu'ils désirent la paix.

144. Nous venons d'entendre M. Tekoah nous inviter à mettre Israël à l'épreuve de la paix. Israël a été mis à l'épreuve à bien des reprises. Il est bien installé dans les territoires de trois Etats arabes. La notion israélienne de la paix pourrait être appelée *Pax Israël* et cette “paix” a été étendue au Liban par l'agression et la conquête militaire.

145. Dans une longue série de lettres au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, le Gouvernement libanais a attiré l'attention sur les attaques gratuites d'Israël contre nos villes et nos villages et sur toutes les pertes humaines et matérielles que nous avons subies. Avant les derniers événements, du début de 1969 au milieu de mars 1970, 16 civils libanais ont été tués, 39 blessés, 43 enlevés à la suite de ces attaques et des incursions israéliennes dans notre territoire, en violation flagrante de la Convention d'armistice israélo-libanaise, de la Charte des Nations

³Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-huitième session, Supplément No 5, résolution 10 (XXVI).

Unies et des principes de la morale et du droit international.

146. Tels sont mes commentaires.

147. Je voudrais revenir maintenant à une question très importante pour nous, et qui, je le sais, tient à cœur à lord Caradon; je veux parler de la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. M. Tekoah a proposé que l'on mette Israël à l'épreuve de la paix. Le Conseil de sécurité devrait, je crois, prendre une mesure pour participer aux célébrations du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. Le Conseil pourrait adopter une résolution toute simple, par laquelle il réaffirmerait son attachement aux dispositions et aux principes de la Charte et déclarerait que, pour marquer le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, nul territoire d'aucun Etat Membre des Nations Unies ne devrait désormais rester occupé par des puissances militaires étrangères.

148. Le PRESIDENT : Trois orateurs ont demandé à user de leur droit de réponse, les représentants de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et d'Israël. J'entends, bien entendu, faire observer scrupuleusement le droit de réponse, mais je fais appel à tous mes collègues pour que l'exercice de ce droit soit limité, autant que possible, par une discipline personnelle, et cela dans l'intérêt des travaux du Conseil.

149. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Je tiendrai compte de votre désir, Monsieur le Président, et je réduirai ma déclaration “autant que possible”. J'insiste sur cet aspect de ce que vous avez dit.

150. Mon éminent ami et collègue, l'Ambassadeur de la Syrie, a qualifié le représentant d'Israël de menteur. Il le connaît sans doute mieux que moi, mais, ayant écouté son intervention, je crois que je me rallierai à cette définition. Le représentant d'Israël a accumulé une quantité si incroyable de calomnies, d'insinuations, d'inventions à l'adresse de l'Union soviétique que je juge au-dessous de ma dignité de répondre à tout cela. C'est devenu chez lui une habitude. Je n'y fais pas attention. Je jugerais indigne de moi d'y répondre.

151. Je donne simplement un renseignement au Conseil de sécurité. En premier lieu, la mise en garde que l'Union soviétique, le Gouvernement soviétique, a adressée au sujet de la menace d'agression israélienne qui planait sur les pays arabes en 1967 a été confirmée : l'agression est consommée et, jusqu'à maintenant, l'agresseur fait obstacle à un règlement pacifique. C'est là un fait historique et aucune invention du représentant d'Israël ne lui permettra de s'y soustraire.

152. Bien des fois Israël a été au banc des accusés au Conseil. Il a été condamné à maintes reprises. Israël est un criminel qui a commis un crime contre la paix et la sécurité de l'humanité. Rien que pour l'agression contre le Liban, Israël a été condamné à deux reprises. C'est pourquoi, lorsque l'accusé cherche à calomnier

les autres, on ne peut ajouter aucune foi à ce qu'il dit.

153. On a parlé de l'aide que l'Union soviétique prête aux pays arabes. Oui, nous les aidons. Nous leur fournissons des armes, des installations, des conseillers militaires. Nous ne le cachons pas, nous en sommes fiers. Nous aidons la victime de l'agression et non pas l'agresseur. Nous sommes reconnaissants au peuple américain de ce que, lorsque nous étions la victime de l'agresseur, nous, le peuple soviétique, l'Union soviétique, le peuple américain nous a aidés pendant les années de la deuxième guerre mondiale. Nous lui en savons gré. Le droit international permet d'aider les victimes de l'agression et non pas l'agresseur.

154. Je comprends qu'Israël et son représentant soient enchantés de ce que les Etats-Unis leur accordent un emprunt de 100 millions de dollars pour poursuivre l'agression, leur livrent des armes modernes, des avions Phantom, etc. Mais c'est là la logique de l'agresseur. Si l'agresseur reçoit un prêt de 100 millions de dollars, de très grandes quantités d'armes et la promesse de livraisons ininterrompues d'armes et d'équipement à l'avenir — cela sert la cause de la paix. Si le Conseil de sécurité insiste pour que, conformément à la résolution 242 (1967), pas un pouce du sol arabe, pas un pouce du territoire des victimes de l'agression ne soit donné à l'agresseur, cela c'est aller contre la paix, c'est bloquer le règlement pacifique.

155. Mais si les participants aux entretiens à quatre soutiennent les revendications d'Israël à l'égard de Jérusalem, de Gaza, de Bethléem, des hauteurs du Golan et de bien d'autres territoires arabes, c'est là une contribution à un règlement pacifique. Telle est la logique d'Israël, la logique de l'agresseur. Et qui, au Conseil de sécurité, et dans le monde entier pourra souscrire à une logique de ce genre ? Si l'Union soviétique demande instamment, en se fondant sur la résolution 242 (1967), que soient retirées toutes les troupes israéliennes du territoire du Liban, cela revient à bloquer le règlement pacifique. Si les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni se contentent de parler de retrait cependant qu'en réalité ils insistent depuis plus d'un an sur une rectification des frontières au profit de l'agresseur, c'est une contribution au règlement pacifique. C'est un bien du point de vue de l'agresseur, c'est un mal du point de vue de la victime.

156. Conformément au droit international, nous sommes en faveur de l'aide aux victimes de l'agression et nous sommes opposés à l'aide à l'agresseur. Si l'Union soviétique exige le retrait des troupes israéliennes en deçà de la ligne du 5 juin, on dit qu'elle entrave un règlement pacifique. Si d'autres appuient les visées et les revendications territoriales de l'agresseur qui veut garder une partie considérable du territoire arabe, c'est une contribution à un règlement pacifique. Telle est la logique de l'agression, la logique de l'agresseur et de ceux qui l'appuient et le protègent.

157. Le représentant d'Israël, hier et aujourd'hui, a dit ici que son pays et son gouvernement souhaitaient

la paix. S'il en est ainsi, qu'il dise qu'Israël accepte entièrement la résolution 242 (1967), tous les éléments de cette résolution et est prêt à la mettre en œuvre; qu'Israël est prêt à retirer toutes ses troupes d'occupation de tous les territoires arabes et à les ramener en deçà de la ligne du 5 juin, qu'Israël est prêt à renoncer à toutes ses prétentions sur une partie quelconque du territoire arabe occupé. Alors le monde entier et le Conseil de sécurité croiront qu'Israël est pour la paix et pour un règlement pacifique. Jusqu'ici, depuis près de trois ans maintenant, après l'agression israélienne de juin 1967, nous n'avons rien entendu de semblable de sa part. Si le représentant d'Israël le déclare, le monde croira qu'Israël est en faveur de la paix. Nous attendons de telles déclarations.

158. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais répondre à deux questions qui m'ont été posées. Je commencerai par celle de l'ambassadeur du Liban.

159. Je suis heureux de confirmer que lorsque j'ai dit que nous nous félicitons des nouvelles reçues au début de notre séance, je me félicitais de ce que le retrait des troupes israéliennes, conformément à la demande exprimée hier à l'unanimité par le Conseil, ait été achevé. C'est de cela que je me félicitais au début de nos débats d'aujourd'hui.

160. L'ambassadeur Tomeh m'a également posé une question. Il m'a demandé quelle était la position de mon gouvernement au sujet du retrait. La question du retrait et les buts que nous souhaitons atteindre ont été exposés dans une résolution que nous connaissons tous. En outre, nous avons, comme je l'ai signalé, développé ces propositions lors des réunions des Quatre. C'était là l'instance appropriée et la procédure régulière. Nous avons expliqué notre position; nous nous y tenons. Il n'est aucunement question de revenir sur les efforts que nous avons déployés officiellement ni de revenir sur les propositions que nous avons formulées. Si par ailleurs le représentant de l'Union soviétique laisse entendre que mon pays approuve l'acquisition de territoire par la guerre, je ne puis que dire que c'est là une grossière déformation des faits.

161. Le PRESIDENT : Je donne la parole à l'ambassadeur d'Israël.

162. M. TEKOAH (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Union soviétique vient de répéter les termes "agression" et "agresseur" dans presque toutes les phrases de son intervention. J'avoue que je ne suis pas aussi expert que lui et son gouvernement en matière d'agression. Pour ce qui est d'appliquer ces termes à d'autres pays, la manière catégorique dont le Conseil de sécurité a rejeté hier la tentative faite par l'Union soviétique de qualifier d'agression l'action défensive d'Israël au Liban est une réponse éloquente aux propos injurieux du représentant de l'Union soviétique, comme le fut l'échec d'une tentative semblable en juin 1967.

163. Je ne comprends pas pourquoi le représentant du Liban persiste à affirmer que l'action israélienne

d'hier était dirigée non pas contre les bases des organisations terroristes mais contre l'armée libanaise. Nous nous rappelons tous qu'au début de la réunion d'hier matin, le Secrétaire général a déclaré — et je cite d'après le compte rendu :

“Le Président par intérim de la Commission mixte d'armistice a également transmis au Chef d'état-major par intérim un renseignement émanant d'un représentant libanais à la Commission mixte d'armistice israélo-libanaise, qui s'était rendu au poste frontière de Rosh Hanikra pour téléphoner au représentant principal israélien. Celui-ci aurait déclaré que l'opération en cours dans la région d'El Arkoub, à l'est du fleuve Hasbanî, ne visait qu'à la destruction des commandos de *fedayin* et que les troupes israéliennes n'avaient pas l'intention de s'attaquer à l'armée ni à la population libanaise à condition que celles-ci n'appuient pas les *fedayin*.”
[1537ème séance, par. 6.]

164. Dans l'intervalle, des nouvelles de source arabe ont confirmé que l'action défensive d'Israël était dirigée uniquement contre les forces irrégulières qui ont fait du territoire libanais la base d'attaques armées contre les villes et les villages d'Israël et contre la population civile. Ainsi, dans le *Washington Post* de ce matin, nous lisons une dépêche du Liban, de Beaufort Castle :

“Une crête élevée du mont Hermon a été pilonnée à plusieurs reprises par l'artillerie. “Ce sont des canons israéliens essayant d'atteindre une base de guérilleros”, a dit un soldat libanais à Beaufort Castle, qui joue le double rôle de site touristique et de poste de vigie de l'armée.”

165. Le même compte rendu cite un porte-parole d'El-Fatah, qui aurait dit que les commandos avaient forcé les Israéliens à un corps à corps acharné et avaient repris une de leurs positions de défense qui avait été prise par les Israéliens à midi.

166. Des rapports semblables ont été publiés par d'autres moyens d'information. Ainsi, par exemple, l'Arab Middle East News Agency indiquait hier : “De source libanaise on apprend que les forces israéliennes ont cerné les *fedayin* dans le village de Rashiya El-Fahar.”

167. Le conflit du Moyen-Orient est suffisamment complexe pour qu'on ne le complique pas davantage par des déformations, des exagérations et des rapports fantaisistes.

168. M. TOMEH (Syrie) [interprétation de l'anglais] : Très brièvement, car il est tard, je voudrais remercier le représentant du Royaume-Uni, lord Caradon, des réponses qu'il a données à mes questions. Cependant, j'estime que ces réponses sont, si je puis dire, incomplètes et insuffisantes. Etant donné l'heure très avancée et les incidences juridiques graves de cette question, je m'abstiendrai pour le moment, d'abuser de la patience du Conseil en démontrant plus en détail

l'insuffisance des réponses que m'a données lord Caradon, réponses dont je lui suis reconnaissant. Je rappellerai que pendant les derniers débats du Conseil de sécurité sur la question de la Rhodésie du Sud, j'ai eu l'occasion de citer un ouvrage de lord Caradon, intitulé *A Start in Freedom*, et pour la première fois depuis cinq ans que nous sommes ensemble au Conseil, je me suis attiré un éloge de lord Caradon — éloge qui figure au procès-verbal — pour la sûreté de mon goût en matière de bonne littérature.

169. L'histoire de l'Angleterre abonde en lords qui sont aussi poètes; il y a deux jours seulement, dans l'après-midi de lundi, nous avons entendu un poème de lord Caradon. Si je rends hommage à sa prose, je ne peux malheureusement pas dire que j'admire autant ses vers. Cependant, dans la tradition britannique, je rappellerai qu'il y a eu un autre lord célèbre qui fut poète, lord Byron, qui a donné sa vie pour la liberté d'un peuple. J'espère que lord Caradon trouvera là une source d'inspiration pour de meilleurs vers.

170. Le PRESIDENT : Je ne souhaite pas du tout la mort de lord Caradon, même pour la cause de la liberté.

171. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Je m'excuse de prendre à nouveau la parole, mais lord Caradon a porté contre moi une accusation grave. Il a déclaré que j'interprète de façon erronée sa position ainsi que celle du pays qu'il représente dans la question de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. En reconnaissant ce principe en paroles, il n'a cependant pas répondu à ma question directe : le Royaume-Uni et lord Caradon sont-ils en faveur du retrait total, en deçà de la ligne antérieure au 5 juin, de toutes les troupes israéliennes du territoire arabe qu'elles occupent. Il a tourné autour de la question mais n'a pas donné de réponse directe. J'en conclus qu'il appuie la position des États-Unis d'Amérique et de M. Yost, visant à rectifier cette ligne au profit de l'agresseur et à remettre ou à laisser entre ses mains une partie du territoire arabe occupé. Si je me trompe, si j'ai mal interprété la position des États-Unis et du Royaume-Uni, je demande qu'ils me disent qu'ils sont pour l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par l'emploi de la force, pour le retrait de toutes les troupes israéliennes des territoires occupés en deçà de la ligne antérieure au 5 juin et qu'ils sont prêts à reconnaître cette ligne comme la frontière d'Israël. Seules des réponses directes à des questions directes montreront au Conseil de sécurité que j'ai mal interprété la position du Royaume-Uni et des États-Unis.

172. Lord CARADON (Royaume-Uni) [interprétation de l'anglais] : Je serai très bref. Je ne peux que conseiller à l'ambassadeur de l'Union soviétique de lire la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, puis ses dossiers sur les discussions des Quatre. En lisant ces deux documents, il trouvera amplement réponse à sa question.

La séance est levée à 13 h 55.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
